

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La grande détresse du peuple russe. — La France et la Conférence de Gènes. — Négociations franco-britanniques. — La Conférence de Washington achève ses travaux.

La détresse semble devenir de plus en plus atroce en Russie. Pour en juger, il suffit de parcourir les journaux bolchevistes eux-mêmes. Certains de leurs articles sont particulièrement édifiants.

Les *Izvestia* écrivaient le 16 décembre : « Dans certains villages de la région de Samara, un tiers de la population est sans connaissance. Plus de 25.000 adultes sont déjà morts de faim dans le seul district de Bouzoulouk. Des centaines de maisons sont vides d'habitants. Dans certaines maisons d'enfants de Samara, le spectacle est sans exemple. Les enfants, en haillons et couverts de vermine, s'entassent pêle-mêle dans des pièces sans air et non chauffées. Des masses d'enfants sont couchées à même sur le plancher, parmi les camarades, qu'on n'emporte déjà plus. On a assez à faire avec les vivants pour ne pas s'occuper des morts », dit le personnel.

En décembre, plus de 96 0/0 de la population manquait de pain. Dans ces conditions, comment s'étonner que se multiplient les suicides, surtout les suicides d'enfants ?

Voici une autre description, extraite d'un rapport du D^r Grant à l'assemblée des médecins de Pétersbourg, rapport que publie la *Krasnaïa Gazeta* du 8 décembre.

Il s'agit toujours de la population de Samara : « Les chemins sont encombrés d'émigrants. Ils se meuvent par masses compactes de 2.000 hommes et plus. Ils se nourrissent de succédanés de pain, de débris, de restes de nourritures jetés des trains, le long des voies... Les épidémies engendrées par la famine compliquent la situation, tout en étant une menace constante pour le reste de la population. Dans un camp de concentration de Stavropol, il est mort 60 réfugiés sur 500 hommes en un mois. Il arrive que des familles entières de 8 à 12 personnes disparaissent emportées par la famine et les épidémies en l'espace de quelques semaines ».

Par ces peintures, on peut juger de la détresse extrême qu'a semée le doux régime des bolchevistes.

Y a-t-il un seul être humain pour ne pas souhaiter que s'achève ce drame effrayant ?

Mais on éprouve d'autant plus de répugnance à voir certains Anglo-Saxons et les Allemands convoquer les Sociétés à Gènes dans l'espoir de stimuler « leurs affaires » et de fonder leur prospérité sur la misère du peuple russe.

Le gouvernement français vient d'adresser une note aux gouvernements alliés au sujet de la Conférence de Gènes.

Tout d'abord, M. Poincaré déclare qu'il se considère comme engagé par la décision de Cannes : il accepte donc le principe et le programme de la Conférence de Gènes.

Toutefois, au nom du gouvernement français, M. Poincaré estime que ce programme, trop sommaire, contient des contradictions, des lacunes et des imperfections.

Le Président du Conseil ne voit pas très bien, par exemple, comment on peut concilier la nécessité d'obtenir du gouvernement des Soviets des garanties quant à l'exécution des contrats avec la stipulation de la non-mixtion des Alliés dans les affaires intérieures de la Russie.

Le Premier français précise également que le plan de restauration économique ne saurait, en aucune manière, porter atteinte aux traités existants.

Enfin, M. Poincaré invite les Alliés à régler la situation de la Société des Nations vis-à-vis de la Conférence de Gènes.

La note du gouvernement français comporte en outre diverses objections et suggestions.

Au total, cette communication de M. Poincaré répond à la préoccupation, on ne peut plus légitime du gouvernement français, de prendre ses précautions. Il ne faut pas que cette réunion économique devienne un nouveau Conseil Suprême,

où tous les traités et tous les droits de la France seront remis en question, en vue d'obtenir de notre pays de nouveaux sacrifices.

On ne peut qu'approuver pareillement l'intention de M. Poincaré de situer la Conférence de Gènes à l'égard de la Société des Nations. Nous ne comprenons qu'on ruine le crédit de celle-ci.

Les négociations se poursuivent activement, et par la voie diplomatique, entre Londres et Paris, relativement au pacte de garantie, et aux problèmes du Proche-Orient.

Ces pourparlers paraissent des plus laborieux. Aucun progrès sensible ne peut, semble-t-il, être dès maintenant enregistré.

Mais ces difficultés ne font qu'établir l'urgence nécessaire qu'il y avait à soumettre sans tarder, à un examen minutieux sous les aspects des relations franco-britanniques.

Ces divergences ne doivent pas nous surprendre outre-mesure : elles sont manifestes depuis longtemps et il fallait les aborder de front, carrément, si l'on voulait les résoudre.

Cet « amorçage » est aujourd'hui effectif. Soyons patients et nous assisterons, avant longtemps, à une salubre éclaircie dans nos rapports avec Londres.

La Conférence de Washington s'est achevée hier lundi.

Plusieurs traités ont été signés portant sur les diverses questions soulevées devant la Conférence, en particulier le problème naval, le problème de la Chine et le problème du Pacifique.

Il est trop tôt encore pour apprécier en toute exactitude les différents accords intervenus : nous aurons l'occasion sous peu d'examiner chacun d'eux.

Pourtant, d'ores et déjà, aux termes des travaux, nous éprouvons les mêmes appréhensions, les mêmes craintes que nous avons déjà exprimées, dès le premier jour, la fameuse Conférence du désarmement : A Washington, on n'a pas fait œuvre de paix, mais œuvre de militarisme. C'est triste et pas très rassurant pour l'avenir.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Les incidents de Silésie

A la suite des perquisitions opérées à Gleiwitz et dans les faubourgs, plusieurs individus ont été arrêtés, parmi lesquels deux fonctionnaires : le directeur des ateliers de chemins de fer et le directeur des usines où des armes furent découvertes récemment. En outre, des armes déjà dénombrées, on a trouvé 2 mines-verfer, 45 tubes de mitrailleuses, 2 projecteurs de campagne, 1.800 grenades, plus de 800 bombes à ailette, 150.000 cartouches, 50 obus de 77 et 400 obus de 105.

D'autre part, 150 fusils et 2 mitrailleuses ont été découverts chez un boulanger de la même localité.

La question du Chantoung est réglée

Le traité sino-japonais pour le règlement de la question du Chantoung a été signé samedi. Ont apposé leur signature : le baron Kato, le baron Shidehara et M. Hanihara pour le Japon, et MM. Szé-Koé et Wang pour la Chine. La cérémonie a eu lieu dans le bâtiment pan-américain, en présence de MM. Balfour et Hughes.

Le maréchal Joffre au Japon

Le séjour du maréchal Joffre à Tokio continue à provoquer dans toutes les classes de la population un très vif courant de sympathie. La Diète, en particulier, a tenu à lui rendre hommage en votant, à l'unanimité, une adresse de cordiale amitié à la France.

La détresse de l'Autriche

D'après les journaux, le président Hainissel aurait adressé au roi d'Angleterre et à Mme Millerand un télégramme dans lequel il souligne la détresse de l'Autriche et demande leur appui personnel pour l'attribution de crédits de secours à l'Autriche.

Les joyaux de la couronne d'Autriche

Le « Daeger Presse » reçoit de Munich des renseignements de la meilleure source suivant lesquels, en partant pour Madère, les enfants de l'empereur Charles auraient emporté la plus grande partie des joyaux de la couronne autrichienne, qui représentaient une valeur de 20 à 25 millions de francs suisses et au nombre desquels se trouveraient le diamant dit « Le Florentin », qui est réclamé à l'Autriche par l'Italie.

Le roi d'Annam vient en France

Les journaux d'Indo-Chine annoncent que le roi d'Annam, S. M. Kai-Dinh, s'embarquera dans le courant de février, à Tourane, pour se rendre en France. Il vient, sur l'invitation du gouvernement français, visiter l'exposition coloniale de Marseille, ainsi que les champs de bataille du front français. Son séjour en France durera de 3 à 4 mois. S. M. Kai-Dinh rentrera à Hué en juillet prochain.

Les Arabes assiègent une ville de Tripolitaine

Le « Paese » publie la dépêche suivante de Tripoli : le village d'Aziziah, tout près de Tripoli, a été assiégé par les Arabes. La résistance, bien que prompte et courageuse, s'est montrée inefficace et on craint qu'Aziziah ne soit sur le point de tomber.

Grecs et Turcs

L'assemblée nationale d'Angora a ratifié le projet de loi prolongeant de trois mois les pouvoirs discrétionnaires de Mustapha Kemal, expirant le 4 février.

Suivant divers renseignements, le gouvernement d'Angora poursuit activement les préparatifs militaires sur le front occidental, où Mustapha Kemal fera une inspection à la fin de ce mois. On croit à la reprise des hostilités vers le milieu de mars si Angora estime que les résultats de la Conférence de Paris ont été négatifs.

Le nouveau Pape

La nouvelle de l'élection du nouveau Pape a été connue à Cahors dans la journée de lundi par une dépêche adressée par notre correspondant parisien et qui fut affichée sur les Boulevards.

Le Conclave a élu pape, après 7 tours de scrutin, le cardinal Achille Ratti.

Le cardinal Achille Ratti est né à Désio, diocèse de Milan, dans le Trentin, en mars 1857. Après avoir fait ses premières études dans son diocèse et être entré dans les ordres, il vint à Rome. Il accompagna ses études philosophiques et théologiques au collège Lombard et à l'Université grégorienne, obtenant les grades académiques. Il fut nommé prêtre en 1879. De retour dans sa province, on lui confia une chaire d'enseignement d'abord au séminaire de Saint-Pierre, puis au séminaire théologique de Milan. Il fut nommé, en 1887, écrivain de la Bibliothèque ambrosienne et en 1907 il en devint le préfet.

En 1918, Benoît XV l'envoya comme visiteur apostolique en Pologne. Il se distingua dans cette charge et le pape défunt lui confia la nonciature apostolique de ce pays. Il fut donc nommé nonce en Pologne en juin 1919 et reçut la consécration épiscopale à Varsovie même des mains du cardinal Kakowski, le 28 octobre de la même année, Benoît XV le fit cardinal le 13 juin 1921, le nommant archevêque de Milan.

Il parle français

Le nouveau pape parle couramment le français, ce qui, sans doute, aura influé, dit-on, sur certains cardinaux.

La première bénédiction

Le nouveau pape a donné sa bénédiction de la loge extérieure de la basilique.

D'ordinaire, le pape donnait la première bénédiction de la loge intérieure. Le fait de l'avoir donnée aujourd'hui de la loge extérieure indique, dit-on, l'intention de Pie XI de se rapprocher de la politique du Quirinal.

Tirages financiers

VILLE DE PARIS

TIRAGE DU 1^{er} FEVRIER 1922

Emprunt 2 1/4 1905

Le numéro 248.331 gagne 100.000 francs. Sont remboursés par 25.000 francs chacun, les 2 numéros suivants : 215. 075, 222.084.

50 numéros gagnent chacun 1.000 francs. Crédit National 1920. — Le numéro 1.804.616 gagne 1 million de francs. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Le numéro 2.284.680 gagne 500.000 francs. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs. Les deux numéros suivants gagnent chacun 200.000 francs : 2.773.309, 7.796.771. Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 100.000 francs : 5.924.721, 2.900.828, 7.885.708. Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs : 3.479.037, 3.017. 626, 3.134.331, 7. 419.180, 3.103.773, 3.443.947. Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs, plus les numéros 4 044.101, à 4.044.200.

Le numéro 248.331 gagne 100.000 francs. Les deux numéros suivants gagnent chacun 25.000 francs : 215.075, 222.084.

CHRONIQUE LOCALE

Répression des fraudes

Un décret en date du 19 août 1921 a modifié sur certains points les dispositions contenues dans les règlements antérieurs relatifs à la répression des fraudes et falsifications en matière de vins.

On fait, on défait, on refait tant de règlements que les propriétaires et les clients surtout finissent par n'y rien comprendre et ignorent où sont, non seulement leurs devoirs vis-à-vis de la loi, mais leurs droits.

Il s'agit surtout de la protection des appellations d'origine. Est-il possible, de vendre du vin qu'on déclare « provenir de telle ou telle contrée alors qu'en réalité ce vin provient d'une région diamétralement opposée.

Si d'habiles coupages permettent d'obtenir un vin dont le bouquet paraît identique au vin de la région sous la dénomination de laquelle il est vendu, ces coupages sont-ils licites ? et s'ils ne le sont pas, le service des fraudes n'a-t-il pas le droit de procéder à une enquête, voire à une investigation chez les expéditeurs et même chez les destinataires ?

Ces derniers sont le plus souvent victimes de leur bonne foi. Ils achètent du vin du cru, ils boivent du vin de la plaine et vice-versa.

L'intérêt des consommateurs est en jeu, sans doute, mais celui des propriétaires l'est encore davantage. Car le consommateur qui s'aperçoit qu'on l'a « roulé » en fait supporter les conséquences aux propriétaires de toute une région.

Prôner la bonne qualité d'une région qui est réputée pour faire du bon vin, et ne donner aux acheteurs qu'un vin de coupage, aussi habilement soit fait ce coupage, ce vin n'est pas apprécié et un soupçon plane sur la loyauté du vigneron.

C'est cela qu'il faudrait éviter, et la protection des appellations d'origine devrait être assurée à tous les vins qui sont indiqués comme provenant d'une région quelle qu'elle soit.

Si un consommateur veut du vin de telle ou telle commune, de telle ou telle contrée du Lot, il devrait être possible que ce consommateur fût assuré de l'origine réelle de ce vin.

Malheureusement, le Lot semble un peu déshérité à ce point de vue. Le propriétaire n'est pas responsable de cet état de choses, puisqu'aussi bien ce truquage n'est fait que lorsqu'il a livré sa cave aux courtiers : ce truquage n'est donc pas fait par lui.

Ils sont nombreux les propriétaires qui voudraient qu'on remédiât à cette situation. Et les consommateurs donc !

LOUIS BONNET.

Légion d'honneur

Voici, d'après l'*Officiel*, les titres qui ont motivé la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. Carlin : « Ingénieur des travaux publics de l'Etat (service des Ponts et chaussées) à Cahors ; 47 ans de services, fonctionnaire instruit, capable et zélé. Comme chef de sec-

tion à Cahors, dans le service des études et travaux du chemin de fer de Cahors à Moissac, a rendu les plus utiles services par sa collaboration compétente et dévouée ».

Honorariat

Par application de la loi du 24 avril 1916, M. Lascoux, capitaine, de territoriale, demeurant à Souillac, est nommé capitaine de territoriale honoraire.

Enregistrement

M. Planche, surnuméraire de l'enregistrement dans le Lot, est nommé receveur à Cornus (Aveyron).

Tabacs

M. Maisonnier, commis de culture de 8^e classe dans la direction de Cahors, est élevé à la 7^e classe.

Eaux et forêts

M. Sablé (Antoine) garde domaniale des eaux et forêts à Orgibet (Ariège), est nommé brigadier des eaux et forêts de 4^e classe et appelé en cette qualité au poste non logé de Cahors (nouvelle organisation).

Postes

M. Crayssac, candidat militaire, mutilé, est nommé facteur des postes à Bretenoux.

Pour les sinistrés des orages de 1921

M. Louis Delport vient d'adresser la lettre suivante à M. le ministre des finances :

Monsieur le Ministre des Finances, J'ai eu l'honneur avec mes collègues du Lot de déposer à la Chambre un projet de loi accordant au département du Lot une subvention de un million destiné à secourir les malheureux sinistrés victimes des orages qui ont eu lieu au cours de l'année 1921. Je me permets de vous demander si ce projet de loi sera soumis à la Chambre lors du dépôt du prochain budget et si vous avez l'intention d'accueillir favorablement la demande que nous avons soumise au Parlement au nom de nos sinistrés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

L. DELPORT.

NOS MORTS

Voici la liste des corps des militaires ou marins « Morts pour la France » ramenés des zones des champs de batailles d'Orient qui arriveront à CAHORS, jeudi prochain, 9 février.

Lascombes Noël, de Loupiac ; Bonassie Elie, de Soucirac. Ouverture du wagon à 7 h. 30.

Lundi matin, à 7 heures 1/2, sont arrivés en gare de Cahors les 2 fourgons apportant les cercueils de 75 enfants du Lot morts pour la France.

Les fourgons ont été ouverts en présence des autorités civiles et militaires, ce pendant que les honneurs étaient rendus par un piquet de soldats du 7^e en armes, et que les tambours et clairons battaient et sonnaient « aux champs ».

Les cercueils furent descendus et installés dans les travées du hall aménagé par la Compagnie du P. O. où les parents des regrettés disparus vinrent les reconnaître.

MM. Caillou, Commissaire de police et Rescoussé, sous-chef de division à la Préfecture assurèrent, avec tact, ce pénible et délicat service.

A 9 heures, à eu lieu l'inhumation des corps des soldats Béliben et Montaudé. Une foule nombreuse a suivi les convois funèbres au cimetière et a manifesté aux familles de vives sympathies.

Egalement, à 2 heures, le corps du sous-lieutenant Bel, à 3 heures 1/2, le corps du sous-lieutenant Cristiani ont été inhumés au cimetière de notre ville, en présence d'une foule de parents et d'amis.

Nous saluons la mémoire de tous ces regrettés disparus, et nous adressons aux familles nos sincères condoléances.

Mardi matin à 8 heures 1/2 le corps du soldat Bladanet et à 9 heures, le corps du caporal Girard ont été inhumés au cimetière de notre ville ; les deux chars funèbres ont été suivis par des groupes imposants d'amis jusqu'au cimetière où a eu lieu l'inhumation.

Syndicat des planteurs de tabac de Cahors

Le Syndicat des planteurs de tabac de Cahors a tenu une importante réunion le dimanche 5 février courant.

M. Berbié, arbitre-expert des tabacs, préside la séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations, de même le rapport financier présenté par M. Mispoulié le dévoué trésorier du Syndicat.

Ensuite, M. J. Cossé, le sympathique secrétaire et expert des tabacs, fait dans les termes suivants le compte-rendu moral de l'association.

Messieurs, La Commission de votre syndicat, que vous allez réélire pour la 16^e fois, si vous le jugez toujours digne de votre confiance, s'est réunie hier soir, pour prendre les mesures nécessaires en vue du congrès de Strasbourg et vous soumettre par la voix de son secrétaire la situation morale de notre groupement.

Sa première pensée a été d'adresser au nom de vous tous, les plus sympathiques condoléances aux familles de nos chers disparus, notamment à celle du regretté Baudel, syndicaliste ardent et dévoué dont nous garderons toujours le souvenir sincère et ému.

Je dois tout d'abord vous dire que votre commission veille et a toujours veillé avec un soin jaloux à la plus large justice pour tous ses commettants.

Les expertises sont dures et se déroulent dans une atmosphère de combativité due à une qualité supérieure que l'administration s'est réservée le droit de distribuer seule. Mais le classement d'ensemble est avantageux pour le planteur.

C'est le moment où plus que jamais il faut se serrer les coudes et concentrer toutes ses forces dans les mains des dirigeants de la fédération et de la C. G. P.

Pour cela, il faut que dans toutes nos réunions vous soyez toujours nombreux, au lieu de laisser percer à l'œil de l'ennemi observateur, que nos groupements ne sont pas, comme il pourrait le penser, à l'état squelettique.

Il faut que chacun de vous s'emploie de toutes ses forces à faire rentrer dans le rang les quelques dissidents qui s'entêtent à se tenir à l'écart du syndicat.

Il faut de plus, si vous voulez vivre et prospérer largement à la mesure des nécessités et des temps, verser régulièrement vos cotisations et au jour désigné, voter sans abstentions pour les candidats de la commission paritaire et de la commission d'expertise.

Deux cents votants, sur près de trois cents cinquante planteurs que Cahors compte à l'heure actuelle ; tel fut le bilan des dernières élections. C'est beaucoup trop de paresse dans la solidarité commune, dont la persistance prolongée mettrait en péril notre autorité.

El cependant, vous avez réclamé à corps et à cris, d'être défendus dans les commissions d'expertises par des compétents par vous désignés.

Vous avez demandé à être représentés dans la commission de la fixation des prix. Vos dirigeants ont mis, sans restrictions, à votre service, leur intelligence et l'ardeur de leur jeunesse pour les justes causes que vous réclamiez.

Les lois de 1913 et de 1918, après plusieurs assauts de tribune, sont venues consacrer vos justes et légitimes revendications.

Notre attention se fixe et vous disons : « Ne perdez pas de vue que ces lois n'auront leur plein effet qu'avec l'appui d'une organisation solide et disciplinée ».

Votre commission sentant le mal qui pourrait naître de cette indifférence, vous presse, vous engage à repousser toute formule de désintéressement, à ne pas vous endormir à l'ombre des lauriers péniblement acquis, qui ne seront durables que par votre dévouement et la vivacité de vos intelligences.

Ce ne sont pas des reproches que nous vous faisons, c'est la dure vérité que nous disons, déshabillée de tout appareil académique.

Votre commission aime à penser que le syndicat va reprendre sa vie intense l'autrefois et que Cahors, qui est la terre classique du syndicalisme tabagique, qui s'honore d'avoir vu naître et posséder les grandes figures créatrices de nos groupements et de nos lois voudra, comme par le passé, rester à l'avant-garde de notre belle Confédération.

L'exposé si clair et si énergique de M. Cossé est vigoureusement applaudi.

L'assemblée renouvelle ensuite ses pouvoirs à la Commission administrative et à son Bureau.

Elle désigne pour la représenter au congrès de la fédération qui aura lieu à Cahors le 5 mars prochain MM. Ilbert Jules, Berbié Léon, Henras Michel, Iches Charles et Jordanet.

Séance levée à 16 heures.

Note importante. — En raison des frais considérables nécessités par l'envoi des délégués à Strasbourg, le syndicat a fixé le montant de la cotisation à quatre francs, pour cette année.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

LA GRÈVE ALLEMANDE

La situation générale

De Berlin : La Gazette de Voss formule des craintes au sujet de la tentative de renversement du gouvernement. Mais elle engage celui-ci à ne pas céder.

Un autre danger subsiste cependant : le fait des provocations communistes à la grève générale.

Toutefois, leur première tentative a échoué.

L'Assemblée des Conseillers d'usines, dont les communistes voulaient faire des instruments de grève générale, s'est refusée à adopter les résolutions proposées par eux.

Enfin les négociations ont commencé, au sujet de la reprise du travail, avec l'organisation syndicale qui avait pris l'initiative de la grève.

En Silésie et en Rhénanie

De Berlin : La gare de Hanau a été prise d'assaut par les grévistes.

En Haute-Silésie, la situation est relativement bonne, tandis que dans la région rhénane, plusieurs hauts-fourneaux ont été éteints.

Actes de sabotage

De Francfort-sur-le-Mein : De nouveaux actes de sabotage ont été commis. Les grévistes ont pris d'assaut un grand réservoir d'eau, destiné à alimenter les locomotives.

Elections espagnoles

De Madrid : Les élections pour le renouvellement de la moitié des Conseils municipaux sont terminées.

Les élus, pour la plupart, appartiennent aux classes conservatrices.

Les socialistes et les républicains n'ont qu'un petit nombre d'élus.

A la Chambre

Un Conseil des Ministres s'est réuni ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Millerand.

La Chambre continuera, cet après-midi, l'examen du budget des dépenses recouvrables.

M. Loucheur, attaqué vendredi par M. Inghels, répondra, dit-on, point par point aux accusations de son collègue du Nord.

Le froid en Norvège

De Christiania : La partie sud de la Norvège est entièrement bloquée par les glaces. Seul un chenal étroit reste ouvert entre la Norvège et le Danemark.

PROFITEZ DE LA BAISSÉ

A LA 6^{ème} ÉPICERIE de PARIS

Produits F. Potin

L. BESOMBES fils

4, Rue du Maréchal Foch, 4, CAHORS

Sucre en boîte	le kilo	2 fr. 75	Lait Nestlé, sucré	la boîte	3 fr.
Sucre cristallisé	le kilo	2 50	Riz glacé, extra	le 1/2 kilo	1 »
Huile extra, sans goût	le litre	3 10	Tapioca extra	les 250 gr.	0 60
Huile Olive, extra vierge	le litre	6 »	Végétaline	le 1/2 kilo	2 30
Savon « La Vierge »	le 1/2 kilo	1 20	Graisse, garantie pure porc	le 1/2 kilo	2 30
72 0/0	le 1/2 kilo	1 20	Lard, extra	le 1/2 kilo	2 40
Savon, qualité courante	le morceau	0 75	Haricots, garantis cuisants	le 1/2 kilo	0 60
Lessive de Paris, Marquise de la Maison	le paquet	0 70	Saumon	la Gde boîte	2 05
Eau de Javel	le litre	0 70	Morue	le 1/2 kilo	1 15
Bougies extra	le 1/2 kilo	2 50	Café, extra	les 125 gr.	0 90
Chocolat Menier, véritable	le 1/2 kilo	3 25	Fromage du Cantal « Laguiole »	le 1/2 kilo	3 75
Chocolat Félix Potin	le 1/2 kilo	2 30	Rhum Martinique, bonne qualité	le litre	9 50
Phoscao	la boîte	3 20	Rhum Négrita	le litre	16 25
Gâteaux, très bonne qualité	le 1/2 kilo	2 25	Franciscaine	le litre	22 75
Biscuits extra	le paquet	0 80	Byrrh véritable	le litre	10 75
Pâtes Alimentaires extra	le 1/2 kilo	1 50	Dubonnet	le litre	11 75

CYCLES MACHINES

5 et 10 ans de garantie, chez les principaux mécaniciens Louis LENOIR, constructeur, 19, rue Vauban, BORDEAUX

Société des Etudes du Lot

Séance du 9 Janvier 1922
Présidence de M. le CHANOINE ALBE

Le Président communique les souhaits de nouvel an que nous adresse la Société archéologique de Montauban. Comme toujours ces vœux sont exprimés en beaux vers latins. La Société des Etudes du Lot adresse à son tour ses souhaits les plus sympathiques à son aîné de Montauban.

Des remerciements unanimes sont adressés au Conseil municipal de Cahors et particulièrement à M. Teyssonières pour la subvention récemment accordée à notre Société.

Sur la proposition de M. Grangé, la Société adresse ses félicitations à M. de Cuniac pour l'avancement qu'il reçoit, lui exprimant ses regrets de le voir s'éloigner de nous et le remercie de vouloir quand même rester membre de la Société.

M. Paumès rapporte que M. Poissac, notre confrère de Moissac et aussi de Cahors, par les amitiés et les liens familiaux qui le rattachent à notre ville vient de faire paraître chez Crès et Cie un roman qui a pour titre *Fatum*. Nous le recommandons à nos compatriotes.

Le même communique une note parue dans le *Temps* au sujet de l'éminent gynécologue Dubois, de Gramat, lequel, il y est dit, après avoir étudié pour entrer dans les ordres se rendit à Paris, en vrai Cadet de Gascogne et parvint à s'y faire une brillante situation.

M. Teyssonières donne lecture d'une intéressante chronique de Georges Montongau parue dans le même journal (30 Xbr) et concernant Champollion le jeune. Cette étude met surtout en évidence la tenacité dans l'effort dont notre illustre compatriote fit preuve dès la plus tendre enfance, tenacité qui lui permit d'arriver, le premier, à déchiffrer l'écriture des anciens Égyptiens.

M. le chanoine Albe signale un autre Quercynois, le Dr Martin, de Loubressac, qui, de bonne heure, montra un goût particulier pour les langues orientales et fut un des plus éminents assyriologues de notre époque.

M. Grangé fait connaître que des fouilles paraissent intéressantes lui ont été signalées à Souillac; on examinera ultérieurement s'il y aurait là un but d'excursion; à l'occasion du cinquantième anniversaire de notre Société on décide de mettre à l'étude un projet de concours et d'excursion pour le courant de l'année.

M. Granier, présenté la dernière fois par MM. Teyssonières et Paumès est élu membre résident.

Il est ensuite procédé au renouvellement du Bureau.

Sont élus : Présidents, M. Paumès et M. Marty; Secrétaire général, M. Bergon. Les membres de la Commission du Bulletin et ceux du Conseil d'Administration sont maintenus ainsi que M. Ramès, trésorier.

CHRONIQUE SPORTIVE

QUERCYNOISE

Le Comité des Pyrénées a bien voulu fixer à Cahors la rencontre du match de championnat qui doit opposer le quinze de l'École normale de Toulouse à l'équipe de notre lycée, la « Quercynoise ». Cette partie se déroulera jeudi 9 février, sur le magnifique terrain de l'Aviron Cadurcien. Espérons que le public viendra nombreux applaudir les scolaires. L'importance de la rencontre est capitale pour les deux équipes. Le vainqueur partira comme second dans les éliminatoires du championnat de France. C'est dire combien la partie sera âprement disputée. L'École normale de Toulouse forme un quinze redoutable qui n'a été battu par la « Violette » que d'un seul essai transformé, soit 5 à 0.

Judi dernier et par un temps pluvieux la « Quercynoise » subissait de la même « Violette » une plus cruelle défaite. En effet, nos potaches furent battus de 4 essais non transformés. De ces résultats, on peut voir combien la « Quercynoise » aura fort à faire si elle veut vaincre les toulousains.

Sa composition sera probablement la suivante : Lauzu, Delpouget, Clary, Dalet, Michaud, Dupont, Amalric, Durand, Lagrange, Ayzac, Decas, Gorse, Marrou, Brunet, Lescou, Rulié et Carriol.

Coup d'envoi à 14 h. 30.
Arbitre probable, M. Mourra.

Société de chasse

Les membres de la Société de chasse et d'exposition canine de Cahors, sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui se réunira le samedi 11 courant en une salle de l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour.

1° Constitution définitive de la Société;
2° Approbation des statuts;
3° Questions diverses.

Le Président,
De RICARD.

Laitière pincée

À la suite de l'analyse d'échantillons de lait prélevés à Prayssac par

M. Caillou, Commissaire de police, une laitière de Prayssac serait poursuivie pour avoir additionné d'eau le lait qu'elle mettait en vente.

Grand Concert-Conférence

Nous rappelons que c'est jeudi soir qu'aura lieu au Palais des Fêtes, le Grand Concert au bénéfice du Dispensaire Anti-tuberculeux de Cahors, avec le gracieux concours de Mlle Thérèse Combarieu, violoniste. 1^{er} prix du Conservatoire de Paris; Mlle Jackson, cantatrice de la Gaîté Lyrique de Paris; MM. Heldt, Crassous, J.-B. Nouyrit et J. Nouyrit.

Mauvais employé

M. Pouget, marchand de charbon, rue Jean Caviolle, a déposé une plainte contre un de ses ouvriers, nommé Rougier, 56 ans, qui était chargé de livrer le charbon.

Rougier avait trouvé le moyen de faire un boni assez coquet, en vendant à bon marché le charbon que venaient chercher de bonne heure des clients; mais il mettait le produit de la vente dans sa poche.

Un nommé Roques, camarade de Rougier sera poursuivi pour complicité.

Escoquerie

Une plainte a été déposée pour escoquerie et banqueroute frauduleuse contre un entrepreneur de travaux publics nommé François Marouffet, qui avait entrepris d'importantes constructions à Luzech.

Cet entrepreneur avait donné en couverture d'une somme importante qui lui avait été avancée par M. Dubernet de Garros, une délégation sur des fonds dus par la ville de Luzech; mais au moment de régulariser cette opération, on s'aperçut que Marouffet avait déjà disposé des sommes dues. L'inculpé a pris la fuite.

Accidents du travail

En déchargeant des colis placés sur un autobus, M. Gaston Mourgues, mécanicien, 28 ans, demeurant à Frayssinet-le-Gélat, s'est blessé à l'épaule gauche. — Dix jours d'incapacité de travail.

Un aide-ouvrier du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Gaston Dajeau, 30 ans, s'est blessé à deux doigts de la main droite en travaillant au dépeçage d'une chaudière. Huit jours d'incapacité de travail.

M. Adolphe Bordes, brigadier à la manutention de la gare de Cahors, 35 ans, demeurant rue de la Brasserie, a eu un doigt pris entre un fût de vin et la porte du wagon qu'il était en train de décharger. Cet accident entraînera une incapacité de travail d'une douzaine de jours, sauf complications.

Violences

Le nommé Bessières, de Luzech, a été arrêté par la gendarmerie de Luzech et écroué à la prison de Cahors pour violences graves sur sa femme.

Il paraît que Bessières ne jouit pas de la plénitude de ses facultés.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 23 au 28 janvier, a été la suivante : Nombre de placements à demeure : 8 hommes, 1 femme.

En extra : 3 hommes, 2 femmes. Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme, 1 femme. Offres d'emploi non satisfaites : 8 hommes, 3 femmes.

Tribunal correctionnel

Audience du 2 février 1921

VOL DE CHIENS

Le nommé C... est poursuivi pour vol d'un chien et pour délit de chasse. Des témoins qui devaient être entendus, ne sont pas venus à l'audience. L'affaire est renvoyée à quinzaine.

RIXE

Les auteurs de la rixe qui eut lieu dans la nuit du 10 au 11 octobre dans la rue Bouscarlat puis dans la rue Fondue-Basse, ont comparu devant le tribunal correctionnel.

Le jugement a été renvoyé à huitaine.

THEATRE DE CAHORS

Nous rappelons, que c'est demain soir mercredi, que sera jouée sur notre scène municipale :

LA TRAVIATA

au bénéfice du Dispensaire Anti-Tuberculeux de Cahors.

Dimanche, 12 février, aura lieu au théâtre municipal de Cahors, la représentation de l'immense succès

Une Poule de luxe

l'hilarant vaudeville de M. Achaupe. Cette amusante pièce est bâtie de main de maître. C'est le meilleur vaudeville que nous ayons vu depuis ces dernières années.

St-Denis-Catus

Nécrologie. — Ces jours derniers, une foule nombreuse accompagnait à sa dernière demeure Mme Joseph Calmels, femme de M. Calmels, propriétaire à La Garlonne, belle-mère de notre ami M. Rescoussé, le sympathique sous-chef de division de la Préfecture du Lot.

Mme Calmels avait été frappée, un mois auparavant, dans ses plus chères affections, par la mort d'une de ses filles.

Dans ces deux circonstances, de vives sympathies ont été exprimées à M. Calmels, à M. et Mme Rescoussé, à leur famille; nous tenons à leur adresser nos sincères condoléances.

REMERCIEMENTS

Monsieur GIRARD père;
Madame et Monsieur GIRARD, négociants, place du Marché;
Madame et M. Antoine GIRARD, Madame et Monsieur Emile GIRARD, aux Messières;
Madame LAUCOU, née GIRARD;
Les familles LAUCOU, BICAN, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Louis GIRARD

Caporal au 20^{ème}

AVIS DE DÉCÈS

Madame SAUZEL, Madame MARMIER, Monsieur Armand PONS, sous-chef de gare à Cholet, Monsieur Jean SAUZEL, et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle, qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame Veuve PONS

leur mère et grand-mère, et vous prient d'assister à la levée du corps qui aura lieu le mercredi matin à 10 heures 1/2.

Réunion à la maison mortuaire, Allées Fénélon.

AVIS DE DÉCÈS

Madame DAUMERIE, née BRU et ses enfants;
Mademoiselle Marie BRU;
Madame veuve BRU;
Madame BERGOUX et son fils;
Les familles ARMAND, JOINY, FOURGOUX, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Jean BRU

Chef de gare en retraite

Directeur

des Fourneaux Économiques

décédé à l'âge de 73 ans. Les obsèques auront lieu le jeudi 9 février, à 9 h. 1/2, en l'Église Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, 8, rue du Bousquet.

AVIS DE DÉCÈS

Madame MIGNOT, ses deux fillettes et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Michel MIGNOT

Charpentier

et Sapeur-Pompier

et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu demain mercredi 8 février, à 9 heures précises.

Réunion à l'Hospice.

Imprimerie COUËSLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

LES ROQUEVILLARD

PAR

Henry BORDEAUX

TROISIÈME PARTIE

LE COMPAGNON D'ARMES

— Il y a un coupable, ne l'oublions pas. Bon gré, mal gré, le jury le cherchera. Si ce n'est pas l'amant, c'est la maîtresse, si ce n'est pas la maîtresse, c'est l'amant. Nous avons la preuve que c'est elle, et nous refuserions de la donner? C'est insensé. J'ai prévenu votre fils, mon cher confrère, que je ne pouvais accepter de le défendre dans ces conditions et je viens vous le répéter. Vous savez avec quelle ardeur je m'en étais chargé et que j'y apportais tous mes soins. Paralyzed, que puis-je faire? Vous me voyez profondément affecté de cette décision, mais il m'est impossible de me présenter à la barre ainsi ligoté.

Le malheureux père de l'accusé lui tendit la main :

— C'est un concours précieux que je perds, et c'est peut-être le salut. Mais la défense ne doit pas être entravée.

Malgré leur manque de sympathie réciproque, les deux avocats étaient parrainement émus. On ne partage pas impunément la même vie professionnelle, les mêmes combats, les mêmes préoccupations d'esprit.

— Voyez-le, vous, dit M^{re} Bastard en se levant. Peut-être obtiendrez-vous ce que nous n'avons pas obtenu.

— Non, je ne le pense pas.

— Si vous parveniez à le décider, je demeure à votre disposition. Et vous pourriez compter sur mon plus bel effet. Il est près de six heures, excusez-moi. J'ai un rendez-vous d'affaires.

M. Roquevillard le reconduisit jusqu'à la porte et sur le seuil il le remercia :

— Nous avons été quelquefois divisés, mon confrère. Je n'oublierai jamais que, dans la circonstance la plus grave de ma vie, il n'a pas dépendu de vous de me consacrer votre dévouement et votre talent.

— Mais non, mais non, répliqua le grand avocat d'assises que sa propre bienfaisance étonnait, je pensais mieux aboutir. C'était une belle cause. Décidez votre fils. Je reviendrai.

Lorsqu'il entra dans son cabinet, M. Roquevillard trouva M^{re} Hamel qui s'était approché du feu et qui lisait par distraction. Il s'assit en face de lui, et tous deux restèrent longtemps à réfléchir sans parler.

— Ma voix n'a jamais porté bien loin, dit enfin le bâtonnier poursuivant ses déductions intérieures, et

l'âge l'a cassée. Je n'ai jamais su que démontrer et non pas émouvoir. Cependant, je serai là, je prononcerai quelques mots sur la famille de l'inculpé, sur l'inculpé lui-même. Mais il faut un autre porte-parole. Je ne puis que vous assister, mon ami.

Il ne livrait pas son opinion sur l'attitude de Maurice, et peut-être ne se l'expliquait-il pas. Il gardait cette défiance de la femme, confinant au dédain, qui se rencontre souvent à la fin d'une vie austère et disciplinée. L'honneur d'une Mme Frasnè ne lui paraissait point mériter tant d'égards. On citait de lui ce trait excessif : ayant salué un jour une dame de mauvaise réputation qui en avait tiré vanité, car il répandait autour de lui le respect, il le sut et, dès lors cessa de reconnaître personne dans les rues de la ville.

— Le jury, se demanda tout haut M. Roquevillard qui comprenait mieux son enfant, devinera-t-il la générosité de ce silence? C'est peu probable.

— C'est impossible, affirma nettement M^{re} Hamel. Votre fils se perd quand il n'y a pas lieu de sauver cette personne. Mais n'avons-nous pas le droit de le défendre malgré lui?

— Et comment?

— Aux assises, la défense est obligatoire, vous le savez comme moi. A défaut d'un avocat choisi par l'accusé, le président lui en désigne un d'office. Si M^{re} Bastard est désigné d'office — et il suffit que, bâtonnier, je l'indique au président —

il recouvre la liberté intégrale de plaider au risque d'être désavoué par son client.

— Mais ce désaveu influencera défavorablement le jury.

— Je ne vois pas d'autre moyen.

A moins que...

Et le grand vieillard se tut. Les interrogations multipliées de M. Roquevillard ne réussirent pas à le tirer de son mutisme.

— La partie est perdue, finit par murmurer ce dernier.

Alors M^{re} Hamel se leva :

— Vous croyez en Dieu, comme moi, mon ami. Invoquez-le, il vous inspirera. Votre fils est innocent : il doit être acquitté. Sa véritable faute ne relève pas de la justice des hommes. Elle n'atteint que lui-même et malheureusement sa famille.

Comme il se disposait à partir, déjà tourné vers la porte, il revint en arrière, et tout à coup tendit les bras à son confrère. Ce geste exceptionnel découvrait le fond de tendresse que se dissimulait sous cette énergie tendue depuis un si grand nombre d'années. Il était surprenant et doux comme une expression de fraîcheur et de pureté sur le visage d'une femme âgée, ou comme ces fleurs qui persistent à croître jusque sous la neige. Les deux hommes s'étreignirent avec émotion.

— Vous ne nous abandonnez pas, vous, dit M. Roquevillard, merci.

— Je me souviens, répliqua le vieillard.

Et ramenant sur les épaules son

pardessus dont flottaient les manches vides, il s'éloigna d'un pas pressé dans le corridor où son hôte avait peine à le suivre pour l'accompagner jusqu'à la porte.

Demeuré seul, M. Roquevillard s'assit à la table de travail où tant de difficultés matérielles et morales avaient été résolues et, la tête dans les mains, il chercha comment il sauverait son fils, en se perdant, perdait sa race entière. Moins absolu, plus indulgent et plus apte à comprendre la vie et les hommes que M^{re} Hamel enfermé dans ses convictions intransigeantes comme dans une tour, il reconnaissait, dans la résolution de l'accusé, cette tenacité et cette revendication des responsabilités qui, de génération en génération, avaient créé et maintenu la force des Roquevillard. Mais cette force, celui-ci employait les mêmes dons à la détruire. Pour édifier son bonheur individuel, il avait compromis tout le passé et tout l'avenir des siens dont il montrait pourtant les signes distinctifs jusque dans sa faute. Et le trouvant exempt de lâcheté et de bassesse, son père songeait que si le jeune homme reprenait un jour sa place au foyer et dans la société, il ne laisserait pas amollir la tradition et utiliserait pour leur but normal les facultés dont il avait faussé l'emploi.

A tout prix, il fallait le reprendre intact à cette passion qu'il refusait de renier.

« A moins que... », reprit M. Roquevillard, que cette parole mysté-

rieuse du bâtonnier avait frappé. Que signifiait cette restriction.

Il releva son front penché et, s'adossant au fauteuil, il regarda en face de lui. Ses yeux s'arrêtèrent sur le plan de la Vierge accroché à la muraille qui, hors du cercle de lumière projeté par la lampe, se distinguait mal dans l'ombre. Il évoqua le domaine comme un anctère, comme un conseil, et en même temps les cruels syllogismes de M^{re} Bastard lui revenaient en mémoire :

« Il y a eu vol. Donc il y a un coupable. Lequel? Si ce n'est pas lui, c'est elle. Il ne veut pas que ce soit elle. Donc c'est lui... Que répondre à cette simplicité de raisonnement appropriée aux cerveaux rustiques des jurés? »

Et tout à coup, tandis qu'il fixait les traits confus de la carte, il crut voir surgir comme un éclair dans la nuit :

« Si l'on supprimait le vol, il n'y aurait plus de coupable. Le jury serait forcé d'acquiescer. Comment supprimer le vol? »

Et la Vigie lui parla.

— Entre, dit-il, je suis seul.

— Eh bien ! père, qu'avez-vous décidé?

Il lui expliqua le nouveau danger de condamnation où les mettait l'obscure fination de Maurice et conclut :

— M^{re} Bastard nous abandonne. Il refuse de plaider. (A suivre).